

**Arrêté DEP-2025-INS-003 portant ouverture des registres d'inscription à la session
2026 du brevet professionnel (BP) et du certificat de spécialisation (CS)
des académies de Créteil, Paris et Versailles**

La directrice du service interacadémique des examens et concours,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D. 337-119 et D. 337-154,

ARRÊTE

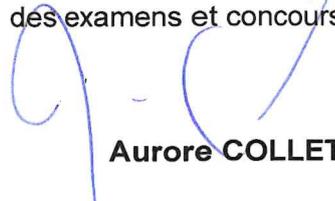
Article 1er. - Les registres d'inscription au brevet professionnel (BP) et au certificat de spécialisation (CS) session 2026 sont ouverts **du 03 au 26 novembre 2025**. La préinscription s'effectue en ligne sur l'application CYCLADES.

Article 2. - A l'issue de sa préinscription en ligne, chaque candidat individuel doit retourner par voie postale sa confirmation d'inscription datée et signée **au plus tard le 1er décembre 2025 (cachet de la poste faisant foi)**.

Article 3. - La secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 23 septembre 2025

La directrice du service interacadémique
des examens et concours


Aurore COLLET